



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 17

L'an deux mille vingt-cinq le huit décembre le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2025

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Grégory COINTE, Rémy CHABANAT, Cédric DAUDUIT, Anthony BOURBONNAUX, Stéphanie YVERNAULT, Héroïse FERRIER, Véronique SAUZEDDE

Ont donné procuration :

Laurent SERIER à Laurent DOLCEMASCOLO
Sophie CARRE à Patricia LACHAMP

Absent : Nicole MARQUES, Patricia MONTAGNIER

Secrétaire de séance : Cédric DAUDUIT

DELIBERATION

**CCEDA : Réseau des médiathèques : Modification de la convention du réseau
remplacée par la convention de partenariat – Réseau des médiathèques Entre Dore et
Allier
N°2025/12/71**

Objet : Autres domaines de compétences

Madame le Maire rappelle qu'en 2015 dans le cadre de la construction de la médiathèque une convention de fonctionnement du réseau médiathèques a été signée par le Président et les maires des communes membres. Depuis l'ouverture de la médiathèque, son fonctionnement a évolué et changé. Il est proposé une nouvelle convention nommée « Convention de partenariat » Réseau des Médiathèques Entre Dore et Allier – 2025 qui annule et remplace la précédente convention.

Les objectifs de la convention de partenariat sont les suivants :

- Définir l'organisation et le fonctionnement du réseau de la Communauté de communes, de telle sorte qu'elle soit un texte de référence au sein duquel chacun des acteurs puisse trouver les informations nécessaires à l'exercice de ses activités.

AR Prefecture

063-216302653-20251208-20251271-DE
Reçu le 11/12/2025



COMMUNE D'ORLEAT
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2025

- En signant la convention, la commune s'engage à soutenir la lecture publique et le développement culturel au sein de la Communauté de Communes. Cette coopération a pour but de faire bénéficier à tous les habitants de services harmonisés et de qualité tout en respectant les particularités de chaque commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention de partenariat Réseau des médiathèques Entre Dore et Allier
- Autorise Mr Laurent DOLCEMASCOLO, Adjoint à signer ladite convention

Le Maire
Elisabeth BRUSSAT

Le Secrétaire
Cédric DAUDUIT

AR Prefecture

063-216302653-20251208-20251271-DE
Reçu le 11/12/2025